

Champomadour



MEALLET

Durée : 2h00

Longueur : 7,4 km

Balisage : jaune

▼604 m ▲765 m

Dénivelé : + 260 m

Assez facile

Meallet est un village tranquille, cerné par les prés et les bois, accroché à un relief qui fait alterner vallées et anciens puys.

On peut y admirer son église romane, construite au XIIème, avec un clocher à peigne (style roman auvergnat) et à l'intérieur, une pierre cultuelle héritée de cultes anciens, sans doute vouée à des rites de fécondité, un superbe calvaire du XVIème et un magnifique retable.



La Commune possède un patrimoine bâti ancien important, le château de Montbrun notamment, les ruines du château de Courdes, le Viaduc de Vendes classé à l'inventaire des Monuments Historiques.

La promenade proposée permet de découvrir la variété des paysages, mais aussi de nombreux traits du patrimoine hérité du passé, chemins empierrés grâce aux travaux communs (coryvées), calvaires romans, fontaines, puits, fermes et granges traditionnelles, sans oublier le patrimoine végétal ; au printemps, les orchidées du Puy de Lhom ou les girolles du Joanny, en été et à l'automne.

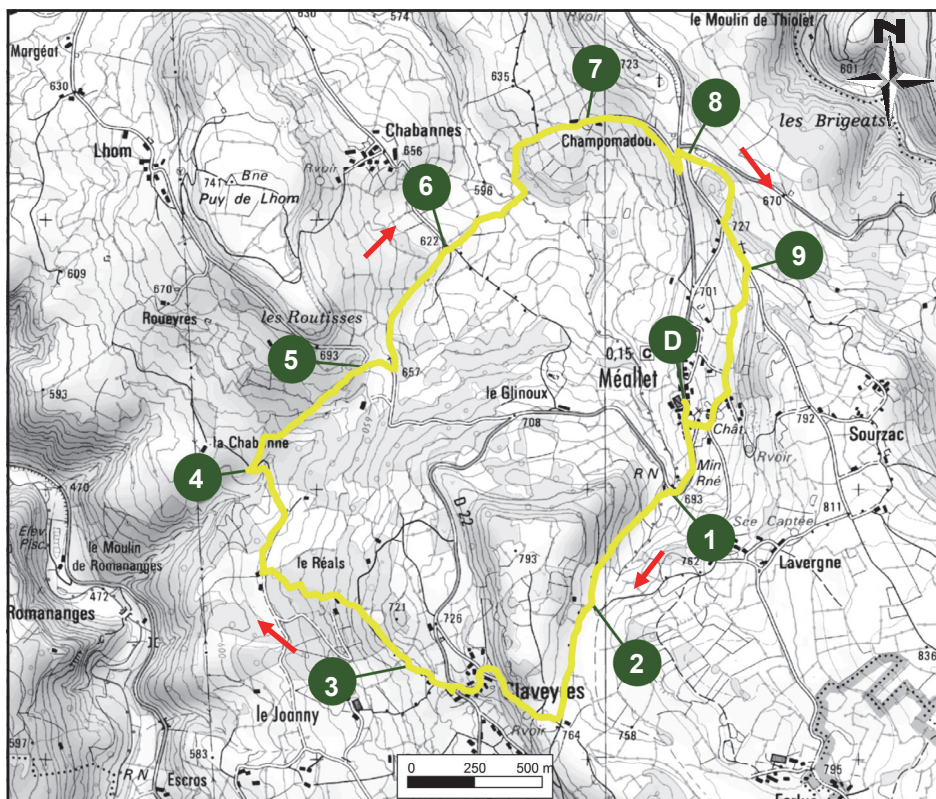


Aménagement et entretien du circuit :
Communauté de Communes du Pays de Mauriac
www.paysdemauriac.fr

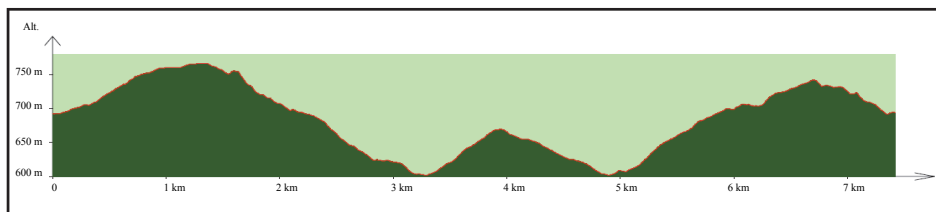
Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite



- D** Se garer devant le parking à quelques mètres de l'église, puis suivre la RD 20 en direction du four banal restauré jusqu'au moulin.
- 1** En face, prendre à gauche le chemin qui monte au Suc Rouge pendant 1.5 km environ, en direction de Ferluc. Avant le croisement, vers le chemin de Claveyres, la croix dite de Louba. Au croisement, il est possible d'avancer de quelques mètres à gauche, pour voir l'enfilade des volcans visible de l'Est.
- 2** Prendre à droite en direction du village de Claveyres-Haut et le traverser, puis couper la RD et prendre le chemin à droite de la grange qui descend vers le Joanny, à travers les bois.
- 3** Au chemin du Joanny, prendre à droite vers le Réal sur environ 1 km.
- 4** Prendre encore à droite en arrivant à La Chabanne, un chemin ombragé qui remonte pendant environ 1 km vers la route de Lhom.
- 5** A l'embranchement avec la route de Lhom, on est face à un petit bois connu pour sa flore protégée (orchidées). Prendre à droite la route goudronnée pendant 20 mètres, passer devant le calvaire de Lhom et tourner à gauche en direction de Chabannes.
- 6** 300 mètres avant ce hameau, prendre le chemin à droite qui mène vers Champomadour. Passer le petit ruisseau de Meallet, remonter à Champomadour, en admirant le sentier pavé de très belles pierres.
- 7** Passer devant la ferme et emprunter la route qui aboutit au carrefour d'Auzers.
- 8** Prendre la direction de Sourzac et aussitôt le sentier à gauche qui ressort de nouveau sur la route de Sourzac ; la reprendre sur une dizaine de mètres en montant.
- 9** A ce point, prendre le sentier à droite qui conduit à Meallet, où l'on se dirigera vers le Centre Bourg ; avant d'arriver au château, sur la gauche, beau lavoir communal.



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Mauriac. Aussi, le Conseil départemental ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.